

# Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

A2025 - 113

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

## ARRETE PORTANT REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de Redessan,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°D2020-059 en date du 10 juin 2020, fixant à 16 (seize) le nombre des membres du conseil d'administration ;

**Vu** l'arrêté n°A2020-090 en date du 30 juillet 2020 portant désignation de Madame Luce RIMLINGER, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, suite à sa désignation par l'Union Départementale des Associations Familiales du Gard ;

**Considérant** la démission de Madame Luce RIMLINGER ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer le membre démissionnaire ;

**Considérant** la proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales du Gard de remplacer Madame Luce RIMLINGER par Madame Muriel KAIL ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Madame Muriel KAIL est nommée membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

#### Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### Article 3 :

- Le Maire de la Commune de REDESSAN ;
- La Secrétaire Générale ;

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Redessan, le 13 juin 2025

Fabienne RICHARD - TRINQUET

  
Maire de REDESSAN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_AR-030-213002116-20250613-A2025\_113-A

**Union Départementale  
des Associations  
Familiales du Gard**

Statut d'utilité publique  
Ordonnance du 3 mars 1945

**INSTITUTION**

152, rue Gustave Eiffel  
ZI de Grézan  
30034 NIMES Cedex 1

Tél : 04.66.02.17.33  
Fax : 04.66.02.17.21

Courriel: familles@udaf30.fr

Le Président à **Madame Fabienne RICHARD-TRINQUIER**  
**Maire de REDESSAN**  
**13 avenue de la république**  
**30129 REDESSAN**

Réf. : LB/VP/HM/24

Nîmes, le 7 novembre 2024,

Madame le Maire,

Nous sommes informés de la démission de Madame Luce RIMLINGER, représentante de l'UDAF du Gard au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de REDESSAN.

Ainsi, conformément à l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, j'ai l'honneur de vous proposer la nomination de Madame Muriel KAIL – 80 Rue du Rhône – 30127 BELLEGARDE en qualité de représentant des associations familiales au Centre Communal d'Action Sociale de votre commune.

Je vous remercie de nous confirmer sa désignation et reste à votre disposition pour évoquer cette représentation, les actions de l'UDAF et les sujets de politique familiale qui nous concernent.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en mes sentiments dévoués.

  
L. BERNARD